

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 94 (1943)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Affaires de la Société

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

puis la coupe rase, la capacité d'absorption de l'air est tombée de 8,3 à 7,5 %; elle est toutefois plus élevée que dans le sol pâturé typique (6,4 %).

Dans la couche de 50—60 cm., on constate encore une différence marquée, quant à la capacité d'absorption de l'air, entre le sol forestier et celui du pâturage typique. Dans celui où le pâturage est pratiqué depuis 30 ans, les changements survenus dans sa structure ne peuvent pas être dénotés par nos mesurages.

La différence essentielle, dans la capacité d'absorption de l'air, entre les trois catégories de sol en question se traduit, au point de vue hydrologique, par une différence très marquée quant à leur perméabilité pour les eaux de précipitations, ainsi que le montrent les chiffres suivants :

L'infiltration de 100 mm. de précipitations dure :

1 <sup>o</sup> Dans le sol forestier . . . . .	3' 52"
2 <sup>o</sup> Dans celui du pâturage depuis 30 ans, sur sol autrefois boisé	9' 48"
3 <sup>o</sup> Dans un sol pâtré depuis longtemps . . . . .	26' 09"

La couche supérieure du sol boisé est ainsi environ 7 fois plus perméable que celle du sol pâtré typique. Celle du sol soumis au parcours, depuis 30 ans seulement, tient à peu près le milieu entre ces deux extrêmes.

(A suivre.)

H. Burger.

(Tr. : H. B.)

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

---

### Fête du Centenaire de la Société forestière suisse

#### Procès-verbal de la séance administrative du samedi 28 août 1943

La séance est ouverte, à 17,15 h., dans la grande salle de l'Ecole secondaire de Langenthal, par Monsieur *Jenny*, adjoint forestier à Coire, président de la Société forestière suisse. Environ 180 membres et hôtes sont présents. Le procès-verbal est tenu par MM. O. Bisaz (Coire) et P.-E. Farron (Delémont).

#### 1<sup>o</sup> Discours d'ouverture, par le président *Jenny*.

En une courte allocution, le président souhaite la bienvenue aux participants et adresse les remerciements de la Société aux autorités locales de Langenthal, qui, en la circonstance, se sont dépensées sans compter, pour l'organisation des fêtes du Centenaire.

MM. J. Manni (Ilanz) et H. Rungger (Coire) sont proposés comme scrutateurs, ce qui est admis à l'unanimité.

#### 2<sup>o</sup> Augmentation de la cotisation annuelle.

Une courte orientation de la part de M. *Fleisch*, inspecteur forestier à Zurich, caissier de la Société, met en évidence l'augmentation

des frais d'impression des périodiques et du prix du papier. Ces faits sont encore soulignés par les explications des rédacteurs eux-mêmes, MM. les professeurs Badoux et Knuchel. Cette augmentation, se montant à environ 25 %, nécessite forcément une augmentation de la cotisation annuelle des sociétaires, ou alors une regrettable réduction du volume de nos intéressants périodiques. Cette dernière mesure n'étant pas envisagée, le comité permanent fait la proposition d'augmenter la cotisation annuelle, ainsi que l'abonnement à la « Zeitschrift » et au « Journal » de 3 fr. Le montant de la cotisation annuelle serait ainsi porté de 12 à 15 fr., et le niveau actuel des organes de notre société serait heureusement sauvégarde.

La proposition du comité permanent est acceptée sans discussion.

*3<sup>e</sup> Entrée comme membre de l'Association suisse du plan national d'aménagement.*

M. E. Schönenberger, inspecteur forestier à Tavannes, vice-président de la Société, donne un aperçu général des devoirs, des buts, ainsi que de la constitution de l'Association suisse du plan national d'aménagement. Reprenant l'idée exprimée pour la première fois, en 1932, par M. Meili, architecte, cette association s'est définitivement constituée le 26 mars 1943. Portant le nom d'*Association suisse du plan national d'aménagement* (Schweizerische Vereinigung für Landesplanung), elle a son siège à Zurich et a pour but la coordination de toutes les activités concernant l'utilisation du sol. A côté des administrations publiques, les sociétés, instituts et associations ayant une activité se rapportant à l'utilisation de notre sol, ont leur place dans cette grande œuvre d'ensemble, moyennant une cotisation annuelle de 100 fr.

L'art. 6 des statuts, prévoyant un plan général de reboisement, a lieu d'intéresser le monde forestier au plus haut point et doit l'engager à apporter, à cette association d'utilité publique, son entière collaboration et toute sa bonne volonté.

Le comité permanent fait la proposition d'entrer dans cette association, ce qui est admis sans discussion par l'assemblée.

*4<sup>e</sup> Présentation des comptes 1942/1943 et discussion du budget 1943/1944.*

Un extrait détaillé des comptes et du budget a paru dans le n° 8 du « Journal », pages 189/190. Monsieur H. Fleisch, caissier, commente brièvement les résultats obtenus. Le budget 1943/1944 a été établi en tenant compte de la hausse de la cotisation annuelle, décidée lors de la présente séance. Les comptes 1942/1943, le budget 1943/1944, ainsi que le rapport des réviseurs sont acceptés sans discussion. Décharge est, par conséquent, donnée avec remerciement au caissier.

*5<sup>e</sup> Divers et discussion sur divers sujets.*

Monsieur M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, exprime les remerciements de l'Inspection forestière fédérale à la Société for-

tière suisse, pour l'aide et la collaboration que celle-ci a toujours su apporter, dans toutes les questions ayant trait à notre économie et à notre législation forestières. Il remercie, en outre, tout le corps forestier suisse pour le travail fourni pendant la période très difficile que nous traversons actuellement, et met en évidence les graves problèmes qui seront encore à résoudre pendant les prochaines années, et pour lesquels la bonne collaboration de la Société forestière suisse sera encore nécessaire. Dès que ce sera possible, il fera le nécessaire pour alléger la lourde contribution actuelle de la forêt suisse. Il espère que, dans le courant de ce deuxième siècle d'existence de la Société, plusieurs problèmes importants, comme celui du recrutement et de la formation du personnel forestier subalterne et supérieur, la question des compétences entre la Confédération et les cantons, pourront être résolus à la satisfaction générale.

Monsieur Petitmermet fait part de son regret de ne pouvoir assister aux fêtes du lendemain, devant s'absenter pour un service à l'étranger. Il termine son discours en demandant, au nom de l'Inspectorat fédéral des forêts, que la Société forestière suisse continue comme par le passé de collaborer pour le bien du pays.

Le président remercie l'inspecteur fédéral des forêts et salue encore la présence de M. Rohn, président du Conseil scolaire suisse. Il lève la séance un peu après 18 heures.

#### Procès-verbal de l'assemblée générale du dimanche 29 août 1943

Un peu plus de 200 membres et hôtes de la Société prennent place, dimanche matin à 8 heures, dans la magnifique grande salle de l'Ecole secondaire de Langenthal, pour assister à la suite des tractations administratives.

##### *1<sup>e</sup> Discours d'ouverture du président du comité local, M. le Conseiller d'Etat Stähli.*

L'assemblée générale est ouverte par M. le Conseiller d'Etat Stähli, président du comité local, qui prononce un remarquable discours d'ouverture, souhaitant la bienvenue à tous les forestiers suisses, qui aujourd'hui se sont réunis sur terre bernoise, pour la célébration solennelle du centenaire de la Société forestière suisse.

Rappelant les grands efforts du peuple suisse en vue du maintien de son ravitaillement en vivres et matières premières, il donne un aperçu général du développement de la forêt comme facteur important de notre économie nationale. Environ  $\frac{1}{4}$  de la surface de notre pays est couvert de forêts, dont les  $\frac{3}{4}$  environ sont du domaine et d'intérêt publics. Il établit une comparaison entre l'exploitation forestière d'autrefois et d'aujourd'hui, soulignant l'augmentation des rendements financiers, résultat d'une culture rationnelle et d'une exploitation dirigée.

En temps normal, la forêt suisse nous livre environ trois millions de mètres cubes de bois, dont un peu plus de la moitié est destinée

au chauffage. Les rendements financiers ont subi de grosses fluctuations au cours des dernières décennies, et les emplois mêmes du bois occasionnaient de graves soucis, la technique remplaçant de plus en plus le bois par d'autres matériaux. Aujourd'hui, la situation s'est profondément modifiée par suite de la guerre. Le bois a reconquis très rapidement toutes ses anciennes positions et même encore au delà, trouve même encore des débouchés nouveaux, comme carburant (environ 300.000 stères par an) et dans la chimie (environ 100.000 stères annuellement, à Ems). En raison des soins voués à la forêt pendant les décennies précédant la guerre, il a été possible de répondre aux nouvelles exigences, en augmentant la quotité annuelle de 50 à 100 %.

Il veut bien croire que les autorités sauront, à l'avenir, soutenir activement cette branche importante de notre économie nationale, en exigeant de la technique l'emploi des produits de nos forêts. Il fait, en outre, une heureuse comparaison entre la forêt jardinée et notre démocratie, où chaque élément, grand ou petit, jeune ou vieux, doit jouer le rôle qui lui est assigné en vue de leur éternelle conservation.

Pour terminer, M. le Conseiller d'Etat Stähli exprime les félicitations du Conseil d'Etat bernois à la Société forestière suisse, ainsi que les meilleurs vœux pour son deuxième siècle d'existence.

*2<sup>e</sup> Rapport annuel du président de la Société.*

M. Jenny passe ensuite à la lecture de son rapport annuel qui est vivement applaudi et adopté sans discussion. (Voir « Journal » n° 9/10 1943, pages 226 à 230.) L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des membres décédés au cours de l'exercice, MM. *Théodore Meyer, Ad. de Werra, Max du Pasquier et Edouard Lozeron.*

*3<sup>e</sup> Admission de nouveaux sociétaires.*

Les nouveaux membres suivants sont admis dans la Société par le comité permanent :

*Ambühl Robert*, inspecteur forestier, à Ems;  
*Haag Emmanuel*, ingénieur forestier, à Bienne;  
*Hartmann J.*, ingénieur forestier, à Tamins;  
*Haudenschild W.*, inspecteur forestier, à Monthei;  
*Kälin Erwin*, conseiller de publicité, à Soleure;  
*Kilchenmann H.-R.*, ingénieur forestier, à Soleure;  
*Lic. ph. Schmidt*, bibliothécaire, à Bâle;  
*Schneider Max*, ingénieur forestier, à Bienne.

Sur la proposition du comité permanent, l'assistance décerne, par acclamation, le titre de membre d'honneur à M. *H. Burger*, directeur de la Station fédérale de recherches forestières à Zurich. La commune bourgeoise de Langenthal fut également admise comme membre de la Société.

*4<sup>e</sup> Réunion annuelle en 1944.*

Sur proposition du comité permanent, la Ville de St-Gall, avec laquelle il s'est mis d'accord, est choisie comme lieu de réunion de

l'assemblée générale de 1944. M. Schmutziger, inspecteur forestier, remercie pour l'honneur fait au canton de St-Gall et se plaît à assurer l'assemblée que tout sera fait pour sa bonne organisation.

*5<sup>e</sup> Conférence de M. von Erlach, conservateur des forêts : L'Inspecteur forestier Kasthofer, le fondateur de la Société forestière suisse.*

Ce sujet, traité magistralement par M. von Erlach, marque la conclusion de cette séance de jubilé.

*Charles Kasthofer* est incontestablement une personnalité très intéressante, un forestier de grande valeur, doublé d'un homme politique très actif et très avancé. Son activité politique, généralement peu connue de l'auditoire, a fait l'objet d'une grande partie de l'exposé de M. von Erlach. Nous sommes assez heureux d'apprendre que la Société fera publier cette intéressante étude sur l'initiateur de la fondation de la Société forestière suisse, dont nous fêtons aujourd'hui le premier centenaire.

La séance est levée vers 11 heures par le président, qui donne encore des renseignements sur la cérémonie de l'après-midi, au Moosrain.

Le secrétaire : *P.-E. Farron.*

---

## COMMUNICATIONS

---

### **Est-il possible d'augmenter la production de nos forêts ?**

A la dernière session du Conseil national, on a fait remarquer que la surexploitation de nos forêts avait pour conséquence une diminution de leur capacité de production et qu'il fallait, dès maintenant, songer à compenser ce recul. Un orateur assura même que ce serait une « petite affaire » d'augmenter de 1 million de mètres cubes la production des forêts suisses.

Notre orateur ne manquait pas d'optimisme; mais il est juste de dire que les spécialistes voient dans la gérance plus intensive de nos boisés un moyen d'augmenter sensiblement leur production. On désigne sous le nom de forêts à gérance technique les forêts qui sont administrées directement par un ingénieur forestier, c'est-à-dire par un forestier qui possède une formation universitaire. Dans un ouvrage paru dernièrement, le professeur Schädelin de Zurich faisait remarquer que sur les 650.000 ha. des forêts publiques suisses, 520.000 ha. n'ont pas encore de gérance technique et qu'il résultait de cet état de choses une perte annuelle d'au moins un demi-million de mètres cubes de bois. Il ne faut, en outre, pas oublier que 280.000 ha. de nos forêts sont propriété privée et que leur culture est encore moins intensive que celle des forêts publiques sans gérance technique.

On peut donc en conclure qu'au bout d'un certain laps de temps la production de nos forêts publiques pourrait, à elle seule, être augmentée d'un demi-million de mètres cubes. Il suffirait que le service